

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

MAURICE BELLOM

Chronique des questions ouvrières et des assurances sur la vie

Journal de la société statistique de Paris, tome 56 (1915), p. 553-557

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1915__56__553_0

© Société de statistique de Paris, 1915, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

IV

CHRONIQUE DES QUESTIONS OUVRIÈRES ET DES ASSURANCES SUR LA VIE

L'assurance en Espagne. — A l'heure où les préoccupations des peuples belligérants sont concentrées vers les fronts de combat qui se développent à des distances de plus en plus considérables il est instructif de jeter les yeux vers les pays neutres pour constater les fruits de leur labeur scientifique

A ce titre, les deux volumes que M. José Maria de Delás vient de publier, en collaboration avec M. le député Félix Benitez de Lugo, l'éminent professeur de droit, sur l'étude technique et juridique de l'assurance (1), méritent une mention spéciale. Ils nous apportent non seulement la coordination de la pratique du directeur d'une grande société d'assurance, mais encore la science juridique de l'avocat et l'intelligence avertie du sociologue qui a représenté, avec une rare distinction, aux congrès internationaux des accidents du travail, le Gouvernement de son pays. Cette triple qualité, qui se quadruple, pour l'auteur de ces lignes, du charme de relations personnelles datant de près d'un quart de siècle, constitue pour le lecteur du magistral ouvrage de M. de Delás la meilleure des cautions. Si les limites d'une chronique ne me permettent point de consacrer à l'analyse de son œuvre tout le développement qu'elle mérite, je tiens, du moins, à signaler, indépendamment des données relatives à l'assurance espagnole, les considérations générales, applicables à tous les pays et à titre d'exemple les développements sur le concept de l'assurance (t. I, p. 173), sur l'objet du contrat (t. I, p. 208) et les éléments de la réglementation de l'assurance sur la vie (t. II, p. 198 et suiv.).

En un mot, après avoir salué l'entrée d'une de nos sœurs latines dans la lutte à main armée aux côtés des armées de la Triple Entente, il m'est particulièrement agréable de rendre un hommage mérité à la brillante manifestation, sur le terrain scientifique, d'une nation de cette même famille animée de l'idéal fondé sur la culture classique.

La science actuarielle en Hollande. — Un autre pays neutre, bien que mitoyen du terrain dévasté par la guerre, nous donne également la preuve réconfortante de la sérénité des travaux scientifiques. M. le D^r A. Kempe, de Rotterdam, vient de publier dans la savante revue *Wiskundig Tijdschrift* (12^e année) une étude où il s'est proposé de traiter des principes du calcul différentiel et intégral sans avoir besoin de faire usage des limites. Il a cherché à rendre ce calcul accessible aux élèves des classes supérieures des écoles moyennes de Hollande, et cela en introduisant « directement » dans le calcul les différentielles comme quantités finies « quoique très, très petites ».

(2) *Estudio tecnico y juridico de seguros*, 2 vol. grand in-8. Jaime Vives, Barcelone, 1915.

Aussi bien, comme il l'explique avec une franche sagacité, n'a-t-il pas cherché à écrire un cours d'analyse : il s'est contenté d'appliquer ses conceptions sur les différentielles à la démonstration de quelques formules fondamentales; il a voulu appliquer le précepte : « Enseigner, c'est persuader. » Si nous apprécions la méthode d'après le jalon qu'il a planté dans sa suggestive étude, nous pouvons être certain qu'il a tracé une voie où il est capable de s'engager pour parvenir avec succès au but désiré.

L'assurance-invalidité aux États-Unis. — La grande Société savante américaine de Philadelphie, *American Academy of political and Social Science*, a consacré un de ses volumineux périodiques à l'étude des clauses d'assurance-invalidité dans les contrats d'assurance-vie (*The total disability provision in American life insurance contracts*, 1915). Cette savante étude de M. Bruce D. Mudgett, maître de conférences d'assurance à l'Université de Pensylvanie, est placée sous le patronage de M. Salomon S. Huebner, professeur d'assurance à la même université. Elle s'ouvre par une partie historique et statistique où l'auteur expose le développement historique de l'assurance-invalidité, les motifs qui recommandent et les objections qui combattent l'introduction de la clause de cette assurance dans les contrats d'assurance-vie, enfin la mesure du risque corrélatif. Une seconde partie est consacrée à l'étude de cette clause dans les compagnies américaines d'assurance-vie; elle vise les restrictions qui s'opposent à son usage quant aux polices ou aux risques, la définition de l'invalidité, les limites d'âge et de temps assignées à l'admission de cette clause, les indemnités garanties au double point de vue de leur nature et de leur montant, des cas de déchéance, de décès ou de cessation de l'invalidité, enfin le paiement de dividendes. Cette simple énumération montre nettement que l'auteur n'a omis aucun des aspects de la question : il les a, du reste, envisagés avec la pratique de l'homme d'action et la science du technicien.

L'industrie américaine et la guerre. — A l'heure où les nations européennes font appel aux États-Unis d'Amérique pour la production d'éléments nécessaires à la continuation d'une lutte gigantesque, il est intéressant d'étudier dans des documents d'une haute valeur scientifique les conditions de fonctionnement de l'industrie américaine. A ce titre, il semble opportun de signaler les publications magistrales de la grande Société savante de Philadelphie : *The American Academy of political and Social Science*, et notamment :

1^o Le numéro de mai 1915 qui, sous le titre : *The American industrial opportunity* et sous la direction de M. I. Russell Smith, présente en une série de 332 pages grand in-8 les conditions qui caractérisent et les occasions qui sollicitent l'industrie américaine;

2^o Le numéro de septembre 1915 qui, sous le titre : *America's interests after the European War*, et sous la direction de M. Clyden Lyndon King, traite en une série de 283 pages grand in-8 des sujets suivants : les industries américaines affectées par la guerre; le maintien et le développement du commerce international des États-Unis; la suprématie industrielle des États-Unis réalisée par l'organisation (avec deux divisions : d'abord par la permanence des engagements et l'emploi d'un personnel « qualifié », puis par l'organisation industrielle), la stabilité industrielle par la paix internationale.

Chacun de ces sujets a été envisagé sous ses divers aspects par les rapporteurs les plus autorisés, dans une succession d'études dont la collection forme l'œuvre qui paraît sous l'égide de l'Académie de Philadelphie.

Les effets économiques de la guerre européenne aux États-Unis. — La répercussion de l'état de guerre qui ensanglante l'Europe est, aux États-Unis, trop actuelle dans le domaine économique pour ne pas avoir sollicité l'attention des éminents spécialistes qui collaborent aux savants travaux de l'*Academy of political Science* de New-York. La trace de ces préoccupations se trouve jusque dans le programme fort intéressant

des réunions qu'elle vient de tenir les 12 et 13 novembre pour discuter la question générale de la marine marchande américaine. Les sujets à traiter étaient au nombre de quatre :

- 1^o Le développement de la navigation américaine;
- 2^o Le commerce extérieur des États-Unis dans ses relations avec les transports;
- 3^o Le rôle du Congrès pour le développement de la marine marchande américaine;
- 4^o Les questions de sécurité et de protection du personnel.

Sans pouvoir reproduire ici les titres de tous les rapports présentés dans ce vaste cadre, il convient de signaler comme relatifs au premier de ces quatre sujets les rapports de M. Welding Ring sur l'histoire du récent développement de la navigation américaine; celui de M. Grover Gerhardt Huebner qui étudie les effets probables de la guerre sur le commerce extérieur des États-Unis, et, comme relatif au quatrième sujet, le rapport de M. Parkinson, qui évoque la catastrophe du *Titanic*.

Ces indications sommaires inciteront, j'en ai la ferme confiance, les lecteurs français de notre Journal qui n'ont pu prendre part à ces intéressantes assises, à en lire le compte rendu qui, sans doute, paraîtra dans les publications de la grande Académie de New-York.

La guerre et les assurances ouvrières en Italie. — Il appartenait à un technicien tel que M. Ulysse Gobbi, qui unit à la science la plus profonde les vues les plus larges au point de vue social, de traiter la grave question des relations de la guerre actuelle avec l'assurance ouvrière en Italie. Il l'a fait dans le numéro d'août 1915 de la revue romaine, à la fois actuarielle, commerciale et financière : *Rivista di Scienza bancaria e di economia attuariale e commerciale*. Il y rappelle d'abord la mention qu'en 1860, dans la revue milanaise *Le Politecnico*, Pietro Maestri consacrait à la Caisse française des retraites pour la vieillesse et à la Caisse piémontaise, qui poursuivait déjà le même but; il évoque à cette occasion le nom du comte de Cavour. Il résume ensuite les vœux que le Conseil de la prévoyance a émis dans ses sessions de mai 1914 et d'avril 1915, et il appelle l'attention sur les problèmes de l'institution de l'assurance obligatoire contre le chômage et contre la maladie.

Le cadre d'une chronique ne se prête pas à la discussion des thèses soutenues par un auteur sur des matières aussi complexes. Mais je n'hésite pas à dire que, toutes réserves faites sur les opinions émises, aucun lecteur impartial ne méconnaîtra les hautes qualités de cette étude où l'éminent sociologue affirme son habituelle maîtrise et témoigne de son désir de concilier les revendications des ouvriers et les vœux des patrons sur les bases, édifiées par la guerre, de la solidarité nationale.

Le placement en France. — Le ministre du Travail vient d'envoyer aux préfets des instructions pour coordonner l'action des offices de placement dépendant des divers départements ministériels, conformément au vœu de la Commission interministérielle instituée à cet effet.

Après avoir rappelé les règles générales auxquelles doit être subordonné le transport gratuit accordé aux chômeurs et réfugiés sans emploi, en cas d'embauchage, pour se rendre de leur lieu de refuge ou de résidence sur les lieux de travail, le ministre du Travail insiste sur la prescription suivante : « Les personnes qui, sans raison reconnue valable, auront quitté ou refusé un emploi, sont prévenues qu'aux termes d'une circulaire du ministre de l'Intérieur en date du 13 mars 1915 (réfugiés) et de circulaires du ministre du Travail en date des 10 septembre et 8 décembre 1914 (fonds de chômage), elles se verront retirer l'indemnité ou le secours dont elles bénéficiaient. »

Le ministre demande, en outre, aux préfets de dresser d'urgence un relevé statistique des réfugiés classés par grandes catégories professionnelles, afin de mesurer l'efficacité des efforts faits depuis un an et de rechercher les moyens d'utiliser au mieux la main-d'œuvre qui se trouve encore sans emploi dans quelques régions.

Les assurances sur la vie et les militaires en France. — En octobre 1915, le ministre de la Guerre a informé les chefs de corps et de service que les sociétés françaises d'assurances sur la vie et les sociétés étrangères opérant en France lui ont fait connaître que celles d'entre elles dont les clauses des polices stipulent le paiement d'une seconde surprime ne mettront pas celle-ci en recouvrement. La surprime déjà payée couvrira donc pour chaque assuré le risque de guerre pendant deux ans.

Quelques sociétés françaises subordonnent toutefois cet abandon à l'engagement par l'assuré, soit d'acquitter dès maintenant les primes arrivées à échéance, soit de se reconnaître débiteur des primes échues ou à échoir, et, en ce cas, de les acquitter dans un délai de trois mois après la fin des hostilités.

Les chefs de corps et de service, tant dans la zone des armées qu'à l'intérieur, ont été, en conséquence, invités à porter d'urgence cette décision des compagnies d'assurances à la connaissance de tout le personnel militaire ou civil placé sous leurs ordres.

Les assurés français sur la vie et les sociétés d'assurances de nationalité ennemie. — Le ministre du Travail, constatant de nombreux envois de fonds effectués par des assurés français à des sociétés d'assurance-vie de nationalité ennemie, leur a rappelé, par une note du 14 novembre 1915, que « tout paiement direct ou par personne interposée, adressé au siège social étranger de ces sociétés, tombe sous les prohibitions sanctionnées par la loi du 4 avril 1915, défendant aux Français d'entretenir des relations d'ordre économique avec les sujets d'une puissance ennemie.

« En outre, dans le cas où il s'agirait de contrats passés postérieurement à l'application de la loi du 17 mars 1905 avec des sociétés non admises à pratiquer en France les assurances en question, les assurés peuvent encourir les pénalités édictées par l'article 15 de ladite loi.

« Si, au contraire, ils ont contracté avec des sociétés soumises au contrôle de l'État français, conformément à la loi du 17 mars 1905, c'est aux séquestres de ces sociétés qu'ils doivent verser leurs primes.

« A ces conditions, ces assurés continuent à bénéficier de la suspension de toute déchéance édictée par l'article 5 du décret du 10 août 1914. »

Une nouvelle revue américaine des questions de travail. — L'éminent commissaire du département du Travail des États-Unis, M. Royal Meeker, vient de prendre une initiative qui sera appréciée par tous les statisticiens et tous les sociologues. La suppression, effectuée en juillet 1912, du *Bulletin* bimestriel du Bureau de Statistique de ce département ministériel avait fait constater l'impossibilité de publier des documents qui, en dépit de leur valeur intrinsèque, ne présentaient pas un volume suffisant pour motiver la rédaction d'une monographie. La Revue mensuelle intitulée *Monthly Review of the U. S. Bureau of Labor Statistics* (*U. S. Department of Labor*), qui paraît le 29 de chaque mois depuis juillet dernier, a pour but de combler cette lacune; elle publie les résultats d'enquêtes du Bureau de Statistique du travail, lorsque la brièveté de ceux-ci ne comporte point la présentation d'un fascicule distinct, les données relatives à la législation du travail aux États-Unis et les décisions judiciaires motivées par les questions de travail, dont la portée exige une communication moins tardive que n'implique la rédaction du volume consacré à cet objet; elle transmet les informations motivées par les questions de travail qu'elle a reçues officiellement ou qu'elle puise dans les travaux les départements du Travail des États de la Confédération, dans les éléments fournis soit par les commissions industrielles de ces États, soit par les comités de réparation d'accidents, soit par les commissions de salaire minimum, soit par l'inspection des fabriques et des mines, soit par les bureaux de placement municipaux, soit enfin par tous organes permanents ou temporaires qui ont pour mission de traiter des questions ouvrières. L'habitation du travailleur, la sauvegarde de sa santé ou de sa vie, les œuvres de patronage officiel ou privé, la prévoyance sociale y trouvent également place. On peut citer, à titre d'exemple le n° 4, daté d'octobre 1915, qui contient notam-

ment des articles relatifs aux sujets ci-après : conciliation aux États-Unis; prix des denrées alimentaires dans divers pays étrangers; assurance contre les grèves en Allemagne; minimum de salaires basé sur le coût de la vie pour les manœuvres à New-York. Ces quelques indications, trop sommaires à notre gré, permettront, je l'espère, de juger de l'intérêt de cette nouvelle revue dont le nom même de son promoteur suffit à cautionner la valeur.

L'assurance sur la vie au Massachusetts. — Le remarquable rapport de M. F.-H. Hardison, commissaire de l'assurance du Massachusetts, nous apporte, pour l'année 1914 comme pour les précédentes, non seulement des données statistiques du plus vivant intérêt, mais encore des considérations d'une haute portée et d'une valeur générale.

C'est ainsi qu'il fournit sur les résultats de l'assurance-vie au Massachusetts les éléments suivants :

	Nombre	Montant
	—	—
		Dollars
<i>Polices émises en 1914.</i>		
a) Compagnies du Massachusetts	14.445	25.341.082
b) Compagnies d'autres États.	47.171	83.017.021
c) Compagnies à primes hebdomadaires . .	367.390	60.106.913
<i>Polices en cours au 31 décembre 1914.</i>		
a) Compagnies du Massachusetts	100.855	196.004.043
b) Compagnies d'autres États.	320.237	578.511.518
c) Compagnies à primes hebdomadaires . .	2.040.369	323.924.388
<i>Primes encaissées en 1914.</i>		
a) Compagnies du Massachusetts	»	6.851.721
b) Compagnies d'autres États.	»	21.101.592
c) Compagnies à primes hebdomadaires . .	»	11.491.201
<i>Sinistres payés en 1914.</i>		
a) Compagnies du Massachusetts	»	3.004.511
b) Compagnies d'autres États	»	9.486.998
c) Compagnies à primes hebdomadaires . .	»	4.097.572

D'autre part, l'introduction magistrale qui ouvre le volume sous la signature de M. F.-H. Hardison expose notamment les desiderata du département des assurances, les événements remarquables survenus dans l'assurance-vie (situation de la Compagnie *La Prudential*, mutualisation de la *Metropolitan*) et la situation de l'assurance de réparation des accidents du travail.

En un mot, après avoir répondu à un besoin d'information d'actualité, le rapport donne des enseignements qui doivent survivre aux faits dont ils ont été dégagés.

Maurice BELLOM.